

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements . . . — 12 — 6 — 4
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 25 octobre.

BULLETIN POLITIQUE

La junte de Madrid s'est dissoute le 20 octobre, laissant au ministère le soin de poursuivre l'œuvre si laborieusement commencée, et dont aucun dissentiment sérieux n'était venu, jusqu'à ce moment, interrompre le cours. Le manifeste que les membres de la junte, avant de se séparer, ont adressé au peuple, est une énergique et sage protestation contre le projet attribué au gouvernement de consulter immédiatement la nation sur le principe même des institutions qui doivent régir l'Espagne.

De leur côté, les junte provinciales, sur le point de résigner leur mandat, avaient envoyé des députations au gouvernement provisoire, qui s'est empressé de faire connaître à ces junte, par l'organe de leurs délégués, son intention de « proclamer, sous forme de décret, et avant le 20 octobre, les libertés d'enseignement, de la presse, d'association, des cultes, du suffrage universel, et de publier un programme ministériel en harmonie avec toutes les manifestations de la liberté dans ses plus amples sphères ». Si, sur quelques points, et notamment en ce qui concerne la liberté des cultes, cet engagement n'a pu encore être rempli par le ministère, il n'en faut pas moins rendre hommage au sentiment qui a dicté la résolution prise par les junte. L'esprit vraiment démocratique dont s'est montrée animée celle de Madrid ne rend que plus regrettable son abdication volontaire aux mains du ministère. Nous craignons bien que ce ne soit là l'abdication du parti républicain.

La révolution d'Espagne, dont les derniers événements sont analysés et appréciés plus loin, aura eu d'ailleurs ceci de particulier que, tout en conservant le caractère de spontanéité et d'isolement, on pourrait dire d'individualisme, qui forme un des traits essentiels des soulèvements antérieurs, elle aura exercé au dehors une influence considérable. Par elle la Rome papale aura vu tarir une importante source de revenus; par elle auront avorté les projets de restauration bourbonnienne à Naples; par elle enfin se seront trouvés déjoués les secrets desseins de la politique personnelle; par elle aura cessé la menace incessante d'une guerre européenne, échéance fatale sur laquelle se basaient à l'envi les odieux calculs de l'impopularité et du despotisme.

C'est à ce point de vue surtout qu'il convient d'envisager le calme subit qui s'est produit dans

les régions politiques, et qu'accuse nettement le langage des feuilles officielles.

Les démentis réitérés donnés au bruit d'une union militaire et commerciale entre la France et la Hollande; l'empressement de cette dernière puissance à se rapprocher de la Prusse et à signer le traité relatif à la navigation du Rhin, hier encore présenté comme un motif de conflits prochains; l'apaisement subit du Danemark, dont la première Chambre, dans son adresse au roi, exprime le désir de conserver des rapports amicaux avec la Prusse, toujours intractable, on le sait, sur la question du Schleswig, et l'article 5 du traité de Prague; — tout, en un mot, tout jusqu'au retentissement de certains projets qui n'ont jamais existé ou sont devenus irréalisables aujourd'hui; tout montre que, si les gouvernements ont raison de se recueillir en présence de la nouvelle déconfiture du droit divin, les peuples ont le droit de se réjouir et de se glorifier d'une victoire que l'avenir se charge de féconder au profit de tous.

En même temps que les correspondances du Japon nous font connaître les nouvelles persécutions dirigées contre les chrétiens, nous apprenons que le comité de l'alliance israélite de Bucharest s'est vu dans la nécessité de protester contre les violences dont les juifs de Galatz sont l'objet depuis quelque temps. Le comité réclame énergiquement l'exécution des promesses inscrites dans une note adressée par le gouvernement roumain au cabinet français et qui devait proclamer les droits civils et politiques des Israélites.

Faut-il donc désespérer de voir se dégager, à son tour, des sanglantes leçons du passé, le principe de la liberté religieuse?

H. LACROIX.

LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE

III

Nous continuons à suivre pas à pas la marche de la révolution espagnole, heureux de cette occasion qui nous est fournie de détourner un moment nos regards de l'abaissement de notre pays.

Au surplus, là où est la révolution, là sont les dieux, là est la patrie. Quand un trône s'écroule quelque part, quand quelqu'un de ces insolents oppresseurs qui se prétendent créés pour gouverner leurs semblables est chassé par le fouet de la Némésis populaire, quand une na-

l'œuvre; or, quels types plus touchants de l'amour que Marguerite et Juliette! Mais aussi quelle redoutable concurrence que celle de Faust et de Shakespeare? Vouloir se placer à côté d'eux, ne risque-t-on pas d'être écrasé par leur voisinage? Gounod, toutefois, s'est mesuré sans trop de désavantage avec Goethe. Est-il sorti avec un succès égal de sa lutte avec Shakespeare?

J'ai assisté à Paris à plusieurs représentations de *Roméo et Juliette*, et j'ai pu constater dans le public une grande réserve, une sorte d'étonnement qui ne m'a pas permis de percevoir le moindre signe pour ou contre le mérite de ce nouvel ouvrage. Le sentiment public n'a jamais été pour moi un tribunal infailible. Je tiens cependant que s'il ne faut pas le trop priser, il ne faut pas non plus le trop dédaigner; s'il est parfois, trop souvent même, sujet aux surprises, aux enthousiasmes irréfléchis comme aux dénigrements injustes, sa sentence, à la longue, se met toujours d'accord avec celle des bons juges. Il faut donc se méfier des jugements de la foule, mais plus encore de ceux qu'elle ne ratifie point.

Manfred, dans le poème de lord Byron, prononce une parole profonde que M. Gounod ne devrait pas ignorer, lui qui a vécu dans l'intimité du vieux docteur Faust : *L'arbre de la science n'est pas l'arbre de la vie*, dit Manfred avant d'évoquer les esprits.

En vain vous aurez pénétré les secrets de l'harmonie, en vain vous aurez approfondi les immortels chefs-d'œuvre de Mozart, Weber, Beethoven, en vain vous aurez réduit en formules et en règles les ingénieuses découvertes de ces génies essentiellement inventifs; si vous n'avez en vous la flamme qui chauffe, qui alimente la veine musicale, votre science s'agitiera stérilement au milieu de tous ces souvenirs dont elle sera chargée. Montaigne a dit un mot d'une justesse frappante : *J'aime mieux une tête bien faite qu'une*

tion endormie dans la honteuse léthargie de l'esclavage se réveille et renaît à la vie, là où s'accomplissent ces choses justes, grandes et joyeuses, c'est là, c'est dans la poitrine de ce peuple saintement révolté que bat le vrai cœur de la France, le cœur magnanime des générations mortes pour la liberté universelle.

Contraste douloureux!

Il y a un siècle et demi que Louis XIV disait : *Il n'y a plus de Pyrénées!* Et, en effet, les Pyrénées s'abaissaient alors devant le droit monarchique. Elles sont relevées aujourd'hui devant le droit populaire; le flot de la liberté s'arrête impuissant aux pieds de leurs murs de granit, et ce flot ne vient pas de la France! De tous côtés, il bat ses frontières, il l'enserme, il l'isole, et le berceau de la révolution sera bientôt en Europe et dans le monde entier le seul repaire du despotisme.

Ah! qu'on nous accuse si l'on veut de haines aveugles! Nous haïssons, c'est vrai, mais non pas en aveugle, ceux qui ont porté une main criminelle sur notre gloire; et il y a des moments où notre cœur déborde d'amertume en songeant à ce que fut la France et en voyant ce qu'elle est.

Où est notre grandeur? Où est l'ascendant irrésistible de nos mœurs et de nos exemples, le rayonnement sympathique de notre génie? Que sont devenus notre enthousiasme chevaleresque et notre sensibilité héroïque? Que sont devenues nos mâles vertus et jusqu'à cette frivolité charmante qui suffisait seule à nous élever au-dessus des sordides calculs et des prosternements lucratifs? Cette suprématie enfin dont nous étions si fiers, qu'on nous enviait, mais que nul ne nous contestait autrefois, qu'est-elle devenue?

Ah! sans doute, s'il suffisait pour la conserver d'ouvrir le plus large bazar aux vices cosmopolites, s'il suffisait d'étaler les scandales les plus impudents et les corruptions les plus raffinées, s'il suffisait d'exhiber les spectacles les plus lascifs, de fournir à la débauche les excitants les

Ute pleine. Je ne prétends point par là plaider la cause de l'ignorance, mais seulement montrer l'impuissance de l'étude à remplacer les passions qui seules peuvent donner la vie à un grand ouvrage.

C'est surtout la passion vraie et naturelle qui fait défaut dans l'opéra de Gounod; il nous semble arrivé à ce moment où la science envahit le cœur de l'artiste pour y répandre sa glaciale uniformité.

Que remarque-t-on principalement dans la partition de *Roméo et Juliette*? Des combinaisons savantes d'accords. Certes, l'auteur pourra mériter par une démonstration et une décomposition de toutes ces modulations bizarres, et me prouver par Reicha et Fétis qu'il n'a pas donné la moindre entorse aux règles posées par les grands harmonistes.

Mais à mon tour je lui dirai qu'au-dessus des règles planent le goût et le génie dont le rôle est de choisir ce qui plaît et de rejeter ce qui choque.

On sait que deux grandes lois dominent la composition musicale et étendent à l'infini son champ d'exploration. Ces lois, puisées dans la nature même de nos organes, sont *les retards et l'altération des accords*. Les mélodistes par excellence, les maîtres de l'école italienne, entraînés par la force de leur instinct à la suite de l'inspiration mélodique toute spontanée, n'ont fait qu'un rare usage de tous ces effets compliqués de sonorité et ont avant tout demandé à la beauté du chant leurs grands résultats.

Il est une école qui veut à tout prix sortir des voies battues et qui professe l'horreur de la banalité. Noble tendance, si l'écueil évité ne fait pas tomber dans un autre. Pour surprendre l'oreille, l'étonner, réveiller en elle de nouvelles sensations, les maîtres de cette école n'épargnent rien; mais après s'être blasés eux-mêmes par des

plus violents, s'il suffisait d'exporter des vaudevilles obscènes, des modes impudiques et des pantalons rouges... ah! nous pourrions encore prétendre être à la tête des nations. Mais si la supériorité est attachée à montrer des mœurs plus hautes, un plus grand amour de ce qui est juste, bon et noble, à nourrir dans des cœurs sains, dans des intelligences robustes, au lieu des basses convoitises qui font les pourceaux obéissants, les passions fortes qui font les peuples énergiques et libres... oh alors! c'est au dernier rang qu'il faut nous placer.

Et chaque jour nous enfonçons davantage en ce bourbier où bientôt nous allons périr étouffés. On dirait vraiment que nulle fibre généreuse ne tressaille plus en ce peuple et que toute vie morale y soit éteinte. En vain cherche-t-on à l'exhorter, à le rappeler au souvenir des anciens jours, au culte de sa propre gloire, à exciter en lui les hontes salutaires qui suivent parfois les longs oublis de soi-même... rien n'y fait; il semble qu'il se soit arrangé pour mourir, et que pourvu qu'on le laisse mourir couronné de roses au milieu d'une orgie, il soit content de son destin! Ah! nous le répétons, il est des moments où tout ce qui porte encore en soi une âme fière se sent monter le rouge au front, et où l'on est près de succomber à l'excès de la tristesse et du dégoût.

Eh bien non! Pas de lassitude! Pas d'abandon! L'exemple de l'Espagne n'est-il pas là pour nous consoler et nous raffermir? Les reveils soudains de la justice sont l'étonnement de l'histoire et le châtement des despotes. Prenons patience et résignons-nous, en attendant notre heure, à recevoir du pays de l'Inquisition, après tant d'autres, les leçons que nous ne savons plus donner au monde.

Ce n'est pas que la Révolution espagnole tourne absolument au gré de nos desirs; elle paraît devoir en fin de compte se terminer par un replâtrage monarchique, et il faudrait s'aventurer volontairement pour ne pas démêler que la solu-

combinaisons déjà bien étranges, ces maîtres, toujours avides de nouveautés et de progrès, finissent par émousser tellement leurs sens et leur imagination, qu'ils ne peuvent désormais prendre plaisir qu'aux contrastes violents; seulement, ils ne remarquent pas que le public n'a pas participé à cet étrange phénomène qui s'est accompli en eux, et qu'il a conservé ses organes intacts; qu'arrive-t-il alors? Le jour où l'œuvre du maître est révélée, on s'aperçoit qu'il n'existe aucun lien entre le public et l'auteur; les effets sur lesquels on comptait mettent à la torture l'oreille d'un auditeur étranger à la langue que vous parlez.

Telle est pour une bonne partie de l'œuvre de Gounod ce que nous avons ressenti; l'auteur de *Roméo et Juliette* en est arrivé, à force de science harmonique dans certains passages, à ne plus présenter que des accords en décomposition, véritable essaim de notes où chacune a bien un rôle assigné mais où il est impossible à l'oreille de suivre ce tourbillon musical.

Ce n'est pas qu'il ne se rencontre parfois, au milieu de ces étrangetés, de ces effets laborieusement cherchés, un dessin mélodique plein de grandeur et de noblesse; on peut entre autres citer cette phrase qui termine l'introduction et que répète Roméo dans la belle scène du sommeil de Juliette; mais les notes de l'harmonie, comme de véritables serpents, viennent enlacer cette pauvre mélodie, qui finit par périr étouffée sous les étreintes redoublées des altérations, des chocs d'accords, des retards et des surprises de toute espèce.

On pourrait en dire autant de la ballade de la reine Mab, qui semble composée pour faire juger de l'habileté des chanteurs à sauter sans trembler d'un ton sur autre. Quel abus de recherche! L'auteur avait à peindre un rêve doré, et il a peint un vrai cauchemar. Tous, nous avons redit ces vers si simples et si harmonieux de notre grand poète :

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

CAUSERIE MUSICALE.

ROMÉO ET JULIETTE.

On éprouve quelque difficulté à estimer et à apprécier en toute conscience l'œuvre d'un homme comme Gounod, dont le talent est aujourd'hui consacré par une popularité européenne. L'opéra de *Faust* a révélé en lui un maître tout à la fois savant et inspiré, un esprit assez hardi et assez profond pour descendre dans la grande arène du drame philosophique.

L'opéra de *Mireille*, représenté depuis, a été pour Gounod une manière de vacances à la campagne qui lui ont permis de se reposer de ses grands travaux et de reprendre haleine pour de nouveaux labeurs.

De retour de cette villégiature, le timide auteur de *La Nonne sanglante*, l'auteur acclamé de *Faust*, a abordé avec une consciencieuse ardeur un nouveau poème : *Roméo et Juliette*. Cette œuvre est-elle une digne sœur de *Faust*? Est-elle un nouveau titre de gloire pour le maître? Ces deux noms, Shakespeare et Gounod, sont-ils destinés à briller ensemble dans l'avenir comme doivent vivre désormais associés l'un à l'autre le nom de Goethe et de son interprète?

Pour *Roméo* pas plus que pour *Faust*, Gounod n'a eu à se plaindre, comme tant d'autres compositeurs, de la pauvreté de son sujet. Si jamais poème dut inspirer un musicien, c'est assurément le drame de l'amour; le théâtre moderne a rompu avec la scène antique et ne demande plus à la fatalité ses effets terribles; il cherche à impressionner par la peinture des passions et surtout de

tion républicaine n'a plus, à cette heure, aucune chance de prévaloir.

Le Maréchal Serrano s'est prononcé après le général Prim; il a écrit aussi sa lettre au *Gauleis* dans laquelle se remarque le passage suivant : « Dans mon opinion, une monarchie constitutionnelle, entourée de toutes les libertés compatibles avec cette forme de gouvernement pourrait être la formule la plus en harmonie avec l'époque présente et avec l'esprit et les conditions particulières où se trouve l'Espagne. » De son côté, M. Olozaga, le vétéran du radicalisme espagnol, s'est exprimé ainsi dès son arrivée à Madrid : « L'Angleterre a trouvé le terme moyen entre une République sanglante et un despotisme dégradant; elle s'est arrêtée à un système transitoire qui doit mener de la monarchie absolue à la République; mais l'Espagne n'est pas prête pour cette dernière solution, elle n'est pas assez éclairée, assez avancée pour réaliser ce bel idéal qui doit être le but final des sociétés modernes. Pour atteindre ce but, il faut instruire le peuple, le tirer de l'état d'ignorance, où le despotisme et l'état clérical l'ont plongé. » Et ces paroles ont été couvertes d'applaudissements frénétiques.

La junte de Madrid elle-même, tout en protestant, par un manifeste sur lequel nous reviendrons dans un instant, contre le projet du gouvernement provisoire de faire proclamer la forme monarchique par un plébiscite immédiat, — la junte, disons-nous, s'est dissoute après cette déclaration sans résultat, laissant investis d'une puissance sans contrepoids ces hommes-là même dont elle semblait redouter les tendances et désapprouver les desseins. Sentiment de son impuissance ou adhésion secrète, toujours est-il que la retraite de la junte laisse le champ libre au gouvernement provisoire, composé en totalité, à l'exception peut-être de M. Rivero, de personnages qui se sont ouvertement prononcés dans le sens monarchique.

Quant au peuple, à part celui de la Catalogne, qui paraît animé de sentiments républicains, on peut dire qu'il n'a nulle part manifesté sa préférence pour telle ou telle forme de gouvernement.

La direction de la Révolution reste donc exclusivement confiée, jusqu'ici du moins, à des mains monarchiques. Dans ces conditions, il faudrait un singulier parti-pris d'illusion pour ne pas renoncer, à moins d'événements imprévus, à l'espérance de voir la République s'établir en Espagne. Mais du moins ce malheureux pays pourra jouir des bienfaits d'un régime régulier et honnête, et ce n'est pas là un si mince avantage qu'il soit à dédaigner. Ce n'est pas nous, dans tous les cas, qui aurions le droit d'en faire bon marché.

Que ce soit Urgèle ou Morgane,
J'aime en un rêve sans effroi
Qu'une fée au corps diaphane,
Ainsi qu'une fleur qui se fane,
Vienne pencher son front sur moi.

Comme l'esprit se laisse bercer par cette poésie où la cadence du vers imprime à la pensée comme un doux balancement qui l'endort! Mais que penser de l'harmonie de Gounod sur un pareil thème? Soyez, si vous voulez, le plus fougueux admirateur de la science harmonique, vous confessez avec moi que le théâtre n'est pas une classe du conservatoire et que le public qui vient vous entendre ne sait pas un mot de vos formules; en revanche, il sait applaudir quand apparaissent claires et lumineuses, les vraies beautés musicales. Gounod, dans *Roméo et Juliette*, me fait l'effet d'un ingénieur du chemin de fer du Simmering, si célèbre par la beauté de ses sites. L'ingénieur a invité un artiste à monter dans le train qui doit traverser les plus admirables paysages; puis une fois en route, au lieu d'admirer avec son hôte les beautés et les horreurs qui se déroulent autour de lui, il l'entretient de formules sur la condensation de la vapeur, la poussée et la résistance des matériaux, et autres choses savantes qu'on trouve dans les cases du cerveau d'un polytechnicien et auxquelles le voyageur, peu amateur de mathématiques, ne comprend absolument rien.

Il m'en coûte d'être un peu sévère, mais l'auteur de *Faust* est arrivé à un degré de réputation et de talent où la critique doit ne rien taire; il est peut-être temps encore de l'avertir des tendances fatales qui le sollicitent et de lui faire connaître son erreur; je le crois doué d'assez hautes facultés pour voir le danger qu'on lui signale, pour comprendre que l'abus du système ne peut que conduire son talent, par des amoindrissements

Analysons rapidement les derniers actes de la Révolution.

La liberté de l'enseignement primaire a été proclamée, et tous les privilèges accordés autrefois aux congrégations religieuses en cette matière ont été abolis.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. La liberté de l'enseignement sans l'enseignement gratuit par l'Etat ne profitera jamais qu'au clergé; l'exemple de la France est concluant à cet égard. D'ailleurs l'enseignement primaire est au premier chef un besoin public. Il doit donc être le premier devoir de l'Etat, sans préjudice de la liberté, bien entendu.

Les communautés religieuses postérieures à 1837 ont été dissoutes et leurs biens feront retour à l'Etat.

Les communautés avaient été autorisées par Isabelle en violation de règles posées par les Cortès espagnoles de 1837. La mesure qui les frappe n'est donc que juste au point de vue des principes qui régissent aujourd'hui cette grande et obscure question des communautés, à savoir la subordination de leur existence à la reconnaissance de l'Etat.

La société de Saint-Vincent-de-Paul a été dissoute.

Nous ne pouvons pas plus approuver cette mesure que nous n'avons approuvé l'expulsion des Jésuites et que nous n'approuverions la dissolution de la société des Frères-Maçons. Tout le monde a le droit de s'associer pour n'importe quel but, pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'ordre public. Or, qu'on pense ce qu'on voudra de l'esprit anti-libéral qui règne au sein de la société de Saint-Vincent-de-Paul; mais nous ne voyons pas en quoi le but de l'institution pourrait être considéré comme contraire à l'ordre public.

Les octrois ont été abolis par une ordonnance du ministre des finances.

Nous n'avons pas besoin de dire que c'est là à nos yeux une mesure excellente. Déjà ils ont été supprimés avec succès en Belgique. Quand ils n'existeront plus nulle part, nous penserons à les supprimer à notre tour, et le ministre qui en prendra l'initiative se fera, parmi nous, une belle réputation de libéralisme.

Signalons encore la proposition de la junte, relative à l'abolition de la peine de mort et à celle de l'esclavage, ainsi que le décret du gouvernement émancipant les enfants nés de femmes esclaves à dater du 17 septembre dernier.

Rappelons enfin en terminant ce noble et ferme langage de la junte dans la protestation dont nous avons parlé plus haut.

« Considérant que la forme du gouvernement doit être amplement discutée, et qu'un plébiscite qui n'est pas précédé d'une mûre délibéra-

successifs, à une définitive impuissance. Qu'il se garde surtout d'appeler aux privilégiés et aux initiés de l'art, et de se réfugier dans l'admiration exclusive de quelques savants contre-poinistes. La musique est un art populaire par excellence; mais quand même vous rentriez (ce que nous concevons dans une certaine mesure) ce tribunal universel du public, n'êtes-vous pas forcé d'accepter pour juge ce groupe d'esprits cultivés qui peuplent les théâtres de Paris et de province? Eh bien! j'ose le dire, dans cette classe, la dernière œuvre de Gounod comptera peu de partisans; je sais qu'il faut encore excepter quelques fanatiques par mode, quelques adorateurs à la suite des formules bizarres; le vrai public, qui ignore toutes ces belles choses et s'en tient à sa sensibilité cultivée, à son amour éclairé du beau, me paraît un juge plus sûr et plus compétent.

Cependant il faut noter et louer dans *Roméo et Juliette* des beautés de premier ordre: la valse, le madrigal à deux voix, où se révèle la délicatesse de l'auteur du quatuor de *Faust*. Je ne lui adresserai qu'un reproche sur ce duo. Pourquoi cette manière fatigante de traiter les rimes féminines ou masculines par deux notes liées? M. Gounod, qui est un esprit lettré, sait mieux que personne que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Or, j'offre de parier la partition de *Faust* contre celle de *Roméo et Juliette* à qui prouvera que cette désinence musicale ne se reproduit pas une centaine de fois dans l'opéra.

MELCHTAL.

Ajoutons aux appréciations de notre collaborateur Melchtal, au jugement duquel nous souscrivons de tout point, quelques mots sur l'exécution de l'œuvre de Gounod.

tion ne saurait être l'expression de la volonté de la nation; »

« Considérant que le vote d'un plébiscite, avant que le jugement des électeurs ait été éclairé par de nombreuses discussions publiques et par les journaux, ne serait pas l'expression consciencieuse de la volonté nationale... »

Quelle leçon pour nous, Français! Et quel jugement sur le plébiscite des 20 et 21 décembre 1834 dont le régime actuel tire son origine! Ce plébiscite rendu sous la terreur du coup d'Etat, et alors que retentissaient encore les fusillades des boulevards; que tous les journaux étaient supprimés; que l'accusation d'une conspiration imaginaire, portée par le président contre les membres de l'assemblée, ne pouvait rencontrer aucun contradicteur, que la République assassinée ne pouvait trouver de défenseurs, ni d'avocats; ce plébiscite rendu dans les ténèbres par la peur et par l'ignorance!

Quelle leçon et quelle humiliation!

L.-PAUL DUMAREST.

Le défaut d'espace nous force à ajourner au prochain numéro nos réflexions sur les délibérations du Conseil municipal relatives à la statue Vaisse.

ENCORE LES FANTAISIES DE M. DURUY

La *Discussion* montrait dernièrement M. Duruy substituant arbitrairement sa volonté à une ordonnance. Pareille façon d'agir est habituelle à M. le ministre de l'instruction publique. En voici un autre exemple, plus frappant encore, car c'est une loi qu'abolit la fantaisie ministérielle.

L'exercice de la médecine et celui de la pharmacie sont régis par la loi du 21 germinal an XI, qui institue des docteurs en médecine et des officiers de santé, des pharmaciens de première classe et des pharmaciens de deuxième classe. Les docteurs en médecine et les pharmaciens de première classe reçoivent leurs diplômes d'une faculté de médecine ou d'une école supérieure de pharmacie, après de longues études et en acquittant des droits assez élevés; ils peuvent, en échange, exercer sur toute l'étendue du territoire français.

Les officiers de santé et les pharmaciens de deuxième classe, astreints à des études moins complètes, soumis à des droits moins coûteux, étaient originairement regus par des jurys particuliers fonctionnant dans chaque département et qui ne conféraient aux récipiendaires que le droit d'exercer dans les limites du département où ils avaient subi l'examen.

L'article 14 de la loi ajoute que, dans les départements où il y a soit une faculté de médecine, soit une école de pharmacie, il ne sera pas formé de jurys médicaux, d'où il résulte que nul officier de santé, nul pharmacien de seconde classe ne pourront exercer dans ces départements.

On sait que trois départements seulement sont dans ce cas : ceux de la Seine, du Bas-Rhin et de l'Hérault, à cause des facultés et écoles de Paris, Strasbourg et Montpellier.

M^{me} de Taisy dans le rôle de Juliette, a réalisé, sinon dépassé toutes les espérances que dès son apparition sur notre scène nous avions conçues de son talent. Il est impossible, croyons-nous, de s'identifier plus complètement qu'elle ne l'a fait avec cette délicieuse création du poète anglais, qui est restée le type le plus parfait de l'amour à la fois ingénu et passionné. Nous serions bien étonné si M^{me} de Taisy, avant de s'assimiler la partition de Gounod, ne s'était profondément pénétrée du drame Shakespearien; si elle ne s'en est pénétrée, elle l'a deviné; de manière ou d'autre, on peut dire qu'elle en a aspiré tout le parfum pour nous le faire respirer à notre tour; elle a donné un corps, une réalité vivante à ce rêve de l'imagination, à ce poème incomparable de grâce virgile qui se résume dans le nom de Juliette. Oui, c'est bien là la Juliette de Shakespeare, car c'est bien celle qu'en le lisant nous avons tous évoquée, la jeune fille tendre et pure, ardente et chaste qui donne son cœur dans un regard et sa vie dans une promesse. Douce et plaintive image chère à jamais à toute âme aimante, ombre adorable que poursuivront sans cesse de leurs désirs inassouvis les Roméos de tous les âges!

Mais j'en aperçois que je tourne au lyrisme, et le lyrisme est de mauvais goût. Disons donc en vile prose que M^{me} de Taisy a été parfaite d'un bout à l'autre de son rôle, et qu'il est impossible de souhaiter une Juliette plus accomplie, nous dirions presque d'en rêver une autre. Elle a fait en particulier, du récitatif du balcon, au 2^{me} acte, un pur chef-d'œuvre de sentiment. Soit dit sans préjudice du reste, car pour être juste il faudrait tout citer.

M. Delabranche fait de son mieux pour donner la réplique à M^{me} de Taisy, mais ses efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. Sa voix rude et cuivrée, qui semble toujours impatiente de sonner le boute-selle de la bataille ou les fanfa-

Si la distinction des médecins et pharmaciens en deux catégories est bonne par elle-même les motifs qui ont pu la faire instituer en subsistent encore actuellement, ce sont les questions que nous n'avons pas à examiner le moment; nous prenons la loi telle qu'elle existe; bonne ou mauvaise, c'est la loi, et que le pouvoir législatif ne l'a point amendée l'administration doit s'y conformer.

Un décret du 22 août 1834, rendu en vertu de règlement d'administration publique, à dire après avis du Conseil d'Etat, exécution de la loi du 14 juin précédent, a primé les jurys médicaux et en a transféré attributions aux facultés et écoles préparatoires de médecine, aux écoles supérieures et préparatoires de pharmacie.

L'article 19 de ce décret porte que « les officiers de santé, les pharmaciens de deuxième classe... ne peuvent, comme par le passé, exercer leur profession que dans le département lequel ils ont été regus. S'ils veulent exercer un autre département, ils doivent subir de nouveaux examens et obtenir un nouveau certificat d'aptitude. »

Un autre décret du 23 décembre 1834, réglant les formes d'examen, rappelle, en son article 1^{er}, les termes de l'article 19 du décret du 22 août, et en son article 3 stipule que, conformément à la loi de l'an XI, « aucun pharmacien de deuxième classe ne pourra être regu dans les départements de la Seine, de l'Hérault, du Bas-Rhin, qui sont sièges d'une école supérieure de pharmacie. »

Enfin, les dispositions légales que nous venons de citer sont encore une fois expressément rappelées dans une circulaire ministérielle du 2 février 1835.

Voilà, certes, des textes bien précis, bien nets : une loi, un décret rendu en Conseil d'Etat, un autre décret en la forme ordinaire.

Eh bien! tout cela, le ministre actuel de l'instruction publique l'a biffé par un simple arrêté ministériel ainsi conçu : « L'article 3 du décret du 23 décembre 1834, portant que le pharmacien de deuxième classe ne pourra être regu pour les départements de la Seine, de l'Hérault et du Bas-Rhin, est abrogé. » Et cet arrêté a été publié le 22 août 1834, absolument comme s'il était rendu en conformité de ces mêmes textes, qu'il viole d'une manière flagrante.

En vérité, quelle idée M. le ministre se fait donc de la valeur des lois et de son propre pouvoir? Ignore-t-il qu'un décret ne peut modifier que par un décret, un règlement d'administration publique que par un règlement d'administration publique, une loi que par une loi, et que, par conséquent, son arrêté du 30 novembre 1867 est tout à fait illégal, partant dépourvu de toute autorité?

Aussi, cette fantaisie d'arbitraire ministériel a-t-elle été signalée, dans les termes d'un des plus respectueux, par une lettre que les pharmaciens de Strasbourg ont adressée au ministre lui-même et dont le texte a été publié dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 16 avril dernier, sans que depuis l'arrêté ministériel ait été modifié.

Les pharmaciens de Strasbourg, tous de première classe, comme la loi l'exige, défendent l'intérêt particulier et celui de leurs confrères même grade; c'est un droit qu'on ne saurait leur contester. Ils font valoir, au sujet de la distinction des deux classes et de la subite suppression qu'en ferait l'arrêté du 30 novembre 1867

res de la victoire se prête mal, malgré un travail d'assouplissement, aux roulements redoublés et aux soubresauts à demi étouffés. M. Deche à côté de M^{me} de Taisy dans l'opéra de Gounod fait l'effet du coq gaulois descendu de sa chaire à un duo avec une tourterelle.

Quant aux autres interprètes de l'œuvre, à en dire ni bien ni mal; leurs personnages, y sont effacés. Je ferai pourtant une mention en faveur de M^{lle} Dartaux, qui joue et avec beaucoup de gentillesse le rôle de Juliette. Peut-être ai-je au début jugé un peu trop faiblement cet artiste qui, avec des moyens un peu faibles, ne manque ni d'intelligence, ni de talent. Je serai heureux de toutes les occasions qu'elle pourra me donner de lui adresser des compliments qui coûtent beaucoup moins de sévérités à la plume du critique.

J'ai aussi à cœur de m'acquitter d'un devoir envers M^{lle} Hennecart, première dans la manière vraiment remarquable d'avoir mimé le rôle de Fenella dans la *Muette*. Elle est, de plus, costumée avec un souci scrupuleux la couleur locale. C'est un détail, mais il a une importance au théâtre, et M^{lle} Hennecart n'est sans quelque mérite à s'en être préoccupée. Son costume napolitain est plus pittoresque que ses et mieux fait pour réjouir les yeux d'un public coloriste que pour contenter ceux d'un amateur de belles formes.

En somme, l'étoile de notre troupe lyrique M^{me} de Taisy, étoile, à vrai dire, qui serait de briller et conserverait assurément son éclat au milieu d'un groupe plus lumineux. M^{me} de Taisy sera la lionne de cet hiver comme M^{me} Méliès, et des hivers précédents, et elle y a des droits plus légitimes, du moins plus variés et nombreux.

considérations sur lesquelles nous pourrions avoir à revenir lorsque la question de principe se présentera. Ajoutons, toutefois, afin que l'opinion ne se méprenne pas sur leur démarche, qu'ils se prononcent pour des mesures qui, en élevant le niveau des études pharmaceutiques, feraient disparaître la distinction légale, ou tout au moins la réduiraient aux plus strictes nécessités du service public.

Pour nous, nous ne voulons que signaler ici avec quelle facilité (car nous ne pouvons admettre que ce soit par ignorance) un ministre croit pouvoir abaisser devant sa seule volonté les formes légales les plus obligatoires. La légalité que M. Fortoul lui-même a respectée, M. Duruy la foule aux pieds avec une aisance dont on ne trouverait guère d'exemple que sous le premier Empire.

FRÉDÉRIC LOCK.

DOSSIER DE L'AFFAIRE EYMAIN

On se souvient que l'administration, en réponse à nos assertions relatives au sieur Eymain, adjoint au maire de la commune des Halles, a déclaré dans le communiqué donné à l'*Avenir national* que M. Eymain exerçait la profession de jardinier-pépiniériste et n'était point au service du maire, M. Mangini.

On nous écrit des Halles, à ce sujet, que « M. Eymain habite le chalet-vacherie de M. Mangini et dirige la basse-cour avec l'aide de sa femme, d'un valet de ferme, d'une servante rurale et d'un berger.

« M. Eymain a affirmé sa pépinière et sa maison au sieur Goutte (Jean-Antoine), qui les occupe depuis le 11 novembre 1865. »

L'administration faisant dater la démission de M. Mangini du 12 avril 1867, l'illégalité que nous avons signalée a donc subsisté au moins pendant dix-huit mois.

Subsiste-t-elle encore ?

A cet égard, notre correspondant nous affirme que M. Mangini a toujours été considéré et qu'il est encore aujourd'hui considéré dans le pays comme maire des Halles, qu'on n'y a jamais connu sa démission, et qu'il ne lui a point été donné de successeur.

Or, on voudra bien remarquer que la démission de M. Mangini est déjà, d'après le communiqué, ancienne d'une année et demie.

Ne serait-il pas indispensable que des documents de cette nature fussent soumis à la nécessité d'un enregistrement quelconque qui leur assurât l'authenticité ?

Comment ! il faut qu'un acte privé ait date certaine pour être valablement opposé aux tiers, et la démission d'un maire peut dormir pendant dix-huit mois dans le portefeuille d'un préfet sans que celui-ci la révèle au public, voire seulement aux administrés de ce maire !

Ainsi, M. Mangini aurait pu, postérieurement au 12 avril 1867, enregistrer des mariages. Ces mariages auraient été nuls et les intéressés n'en auraient rien su ! Et il aurait dépendu de M. le préfet de leur faire connaître ou de leur laisser ignorer cette nullité !

Ainsi, M. Mangini aurait pu présider des délibérations ! Et il aurait dépendu du préfet que ces délibérations fussent valables ou ne le fussent pas !

En un mot, il aurait dépendu du préfet que M. Mangini fût maire ou ne fût pas maire en gardant dans sa poche ou en divulguant la lettre par laquelle il donnait sa démission.

De plus, la date peut être oubliée sur une lettre ; on a vu de ces omissions. En pareil cas, M. le préfet se croirait-il autorisé à la dater à sa convenance ? Il en aurait le pouvoir, dans tous les cas.

En vérité à quelles énormités nous fait-on assister et quelle idée MM. les préfets, quelle idée M. le ministre de l'intérieur, un jurisconsulte pourtant, se font-ils de la légalité ?

Un mot au Progrès en terminant.

Le Progrès a reproduit, avant même tous les autres journaux de Lyon, le Communiqué qui nous a été donné sur le dos de l'*Avenir national*. Or, il n'avait, que nous sachions, rien dit de l'affaire Eymain. Dans tous les cas, il n'a pas reproduit un mot de notre réponse. Nous comprendrions sans peine ce procédé de la part d'un journal de l'administration. Mais de la part du Progrès il a lieu de nous étonner, et nous aimerions à le voir expliqué.

L.-PAUL DUMAREST.

LETTRES DE PARIS

III

Mon cher rédacteur en chef,
Je viens de lire dans un journal, — lequel ? — je ne sais trop, que le jour de la première chasse à Compiègne était fixé et que tous ces messieurs de la vénerie étaient arrivés avec leurs équipages et leurs bêtes. Cette feuille bien informée désignait même l'heureux jour ; mais ce détail, je l'avoue, est sorti de ma mémoire ; l'important, du reste, c'est que la chose est prochaine.

Je ne saurais vous dire à quel point cette nouvelle m'a réjoui ; peut-être aussi ne comprendrez-vous pas bien mon allégresse ; elle est cependant bien naturelle.

D'abord, n'est-ce pas une image bien agréable qu'évoque dans l'esprit le récit d'une chasse prin-

cière : les costumes brillants des chasseurs, des dames, des valets, les fanfares du cor, les abois des chiens, le galop des chevaux, et, s'il s'agit d'une chasse au tir, le prodigieux total des lièvres, faisans et perdreaux abattus, et cette inviolable loi une fois de plus vérifiée, que l'adresse est en raison directe de l'élévation du rang, et qu'on n'a jamais vu un roi tuer autant de gibier dans sa journée qu'un empereur, une altesse qu'un roi, un ministre qu'une altesse, et M. Pinard que M. Rouher.

Mais c'est que cette première chasse n'est que le signal des plaisirs de Compiègne, comme la première fusée qui annonce le feu d'artifice ; et moi, j'aime que les souverains s'amuse, et à mon avis ils ne s'amuse jamais assez.

C'est par affection pour eux, ce que j'en dis, parce que j'ai bon cœur, et que je voudrais les voir heureux... C'est aussi un peu dans nos intérêts à nous.

Il y a des gens bien durs à ces pauvres princes, et bien peu sages aussi. Que le malheur qui a le malheur de les gouverner prenne un peu de bon temps, les voilà d'une humeur de dogue, grommelant, grondant, aboyant. Je les entends d'ici : « C'est une honte... C'est un scandale... mettre à ce point en oubli les devoirs du rang suprême... laisser le navire ainsi flotter à la dérive... Pauvre pays ! malheureux peuple ! »

Quand vous parlez de la sorte, avengles prudents ! hommes que vous êtes, un mot bien sensé me revient toujours à l'esprit.

— Allons, vous avez assez joué, mes petits, disait une maman à ses enfants.

— Oh ! madame laissez-les, dit quelqu'un, quand ils s'amuse, ils ne font pas de mal.

Relisez donc un peu l'histoire de toutes les nations et particulièrement l'histoire de France : celle d'il y a dix siècles, celle d'il y a dix ans, celle d'hier, et faites un peu le compte de ce que les souverains auraient épargné de désagréments aux peuples s'ils s'étaient moins occupés des affaires de l'Etat ; le compte fait : « Que ne s'amusaient-ils toujours ! » direz-vous avec un soupir.

Et ce qu'il y a de triste, c'est qu'à présent une majesté, même en voyage ou en villégiature, ne se dégage jamais complètement des soucis du trône. C'est la faute des télégraphes et des chemins de fer : on a si promptement des nouvelles de tous les pays du monde, on a si vite fait de mander ses ministres pour un oui, pour un non, et les ministres sont si vite arrivés et il est si facile de réunir un conseil autour d'une table recouverte d'un tapis vert ! La tentation est vraiment trop forte, et il faudrait être un ange pour n'y pas succomber. Or un roi ou un empereur est parfois un saint, parfois un demi-dieu, voire un dieu tout entier, quand les préfets y mettent de la bonne volonté, mais il n'est pas un ange ; cette qualification-là, quoique du genre masculin, est encore, par je ne sais quelle inconséquence, réservée à la plus belle moitié du souverain.

Il faut donc plus que jamais perdre l'espoir de voir ceux qui nous gouvernent se livrer tout entiers et sans arrière-pensée aux distractions et aux plaisirs pour le plus grand bien de leurs fidèles sujets.

Souvent les fidèles sujets ne s'amuse guère, et c'est une consolation pour eux de jouer au moins par l'imagination, grâce à des récits pleins de détails les plus exacts et les plus minutieux, de cette hospitalité et de ces belles fêtes royales auxquelles un petit nombre d'élus seulement est convié.

Avec quelle avidité ne lisais-je pas ces dernières années tout ce qu'écrivaient les plumes d'or de la chronique de la cour sur les journées et les soirées de Compiègne !

Ils n'omettaient rien, ces merveilleux historio-graphes : on traitait avec eux dans les chambres des invités et l'on en connaissait bientôt les moindres meubles aussi bien que les invités eux-mêmes : on savait combien il y avait de tiroirs à la commode, de matelas au lit, de couvertures sur les matelas ; si les matelas étaient doux et si les couvertures étaient chaudes ; il n'était pas jusqu'à la cuvette et jusqu'au pot à l'eau, voire encore quelque autre porcelaine avec quoi l'on ne pût se figurer avoir eu un commerce intime.

On pénétrait ensuite dans la salle à manger, on assistait au repas, et le menu en était donné avec un si grand scrupule qu'il m'est arrivé quelquefois de m'imaginer que j'avais dîné à l'auguste table entre la princesse de Metternich et la marquise de Gallifet.

Le salon impérial n'avait pas plus de mystères. Tantôt c'était un bal, et l'historiographe nous disait la couleur de la robe de l'ambassadrice d'Angleterre et la coiffure de M^{me} la duchesse de Morny ; le lendemain il y avait spectacle, et nous apprenions que l'empereur avait daigné rire à l'endroit où nous aurions ri, nous autres simples mortels ; le surlendemain, soirée intime ; on avait joué aux petits jeux et aux bouts-rimés, et l'historiographe toujours bien informé nous racontait la spirituelle réponse qu'avait faite un sénateur à cette question : « Qu'est-ce que l'amour ? » et le délicieux quatrain qu'en moins de trois minutes un ministre avait composé sur les rimes : *portefeuille — sorbet — effeuille — gabonnet*.

Et le petit salon bleu de l'Impératrice ? Je me souviens fort bien, et vous vous souvenez comme moi, sans doute, d'y être entré plus d'une fois, et tout Paris y est entré comme nous, grâce à l'impénétrable obligeance de cet excellent historiographe.

Oh ! ces chroniques de Compiègne, c'était palpitant ! Elles sont cause que j'ai laissé passer sans les lire trois chapitres de *Rocambole* et dix chapitres des *Etrangers de l'Inde*.

Hélas ! les lisons-nous encore, ces émouvantes descriptions et ces charmants récits, et le mur, le redoutable mur de la vie privée ne va-t-il pas s'élever entre nous et les fêtes de Compiègne ?

Le chroniqueur le percera peut-être du regard ; mais ce qu'il aura vu, osera-t-il le dire ? Ce que sa fine oreille aura entendu, osera-t-il le répéter ?

M. Guillaumet, se dressant devant lui son article 11 à la main, la plume n'échappera-t-elle pas à ses doigts tremblants ? Certes, un chroniqueur a du courage ; mais M. Guillaumet est un terrible homme, et l'article 11 est un terrible article.

Pauvre chroniqueur ! il est vraiment bien à plaindre et son embarras est plus grand qu'on ne peut dire. Je le vois assis devant sa table de travail ; son carnet est couvert de notes ; remplir trois ou quatre colonnes serait pour lui la chose du monde la plus facile et il ne lui en coûterait pas plus que d'avalier un verre d'eau. Mais M. Guillaumet ! mais l'article 11 !

Il brûle de nous apprendre que jamais l'empereur n'a mieux tiré que la veille et qu'il a fait coup double sur une perdrix et sur un faisán. Mais si l'empereur allait lui intenter un procès !

Que l'impératrice est allée voir une pauvre vieille femme malade, mère d'un petit employé du château ; qu'elle a daigné lui adresser des paroles pleines de bonté et lui laisser une marque de sa munificence. Mais si l'impératrice allait le citer en police correctionnelle !

Qu'au dernier bal, M^{me} de X... avait un collier de diamants admirable, et que ses yeux étaient plus brillants encore que ses diamants. Mais si M^{me} de X... allait lui envoyer du papier timbré !

Que le prince impérial a émerveillé tous les invités par les questions qu'il a faites à un membre de l'Académie des sciences, et qui dénotent chez lui un esprit avide de connaissances et un goût pour les études sérieuses bien rare chez les enfants de son âge. Mais si le prince impérial allait porter plainte !

Que M. Béhic a dit un mot charmant à M. Troplong et M. Troplong en a dit un tout aussi charmant à M. Béhic. Mais si M. Troplong et si M. Béhic allaient le traîner devant les tribunaux !

Que voulez-vous qu'il fasse, cet infortuné chroniqueur ? Il ne dira rien et nous ne saurons rien, et ce ne seront pas les chroniqueurs de Compiègne qui nuiront cette année aux romans de M. Ponsou du Terrail et aux révélations de Feringhea, si Feringhea, qui se tait depuis trop longtemps, se décide à parler encore.

C'est que ce n'est pas seulement une menace, un article épouvantail, que cet article 11, c'est bel et bien un article pour de bon, que les tribunaux appliquent et dont ils s'autorisent pour prononcer de vraies condamnations. Vous avez lu le jugement dans l'affaire de l'*Union libérale* de Tours :

« Attendu qu'en annonçant que M. Latraffe, lieutenant de gendarmerie à Loches, allait donner sa démission et fonder un journal politique, l'auteur de l'article incriminé a porté à la connaissance du public un fait relatif à la vie privée de M. Latraffe ;

Attendu que ce fait est prévu et puni par l'article 11... etc. »

Et les juges condamnent l'*Union libérale*.

Après avoir lu qu'un journal paiera l'amende pour avoir violé le secret de la vie privée en donnant sa démission et fonder un journal politique, comment, je vous le demande, être assez téméraire pour dire qu'on a joué aux propos interrompus, aux charades ou bien au jeu du chat et de la souris chez l'empereur ? Ce serait purement et simplement de la démenche.

Certes, il m'en coûtait de ne rien savoir de ce qui se passait à Compiègne, mais n'importe, j'accréditerai mes plaisirs au salut du prochain, et si les chroniqueurs et tous mes confrères en journalisme m'en croient, ils enseveliront dans le plus profond mystère ce qu'ils pourront apprendre des fêtes et des plaisirs de l'impériale résidence ; ils feront le silence autour de ses augustes murailles ; ils s'abstiendront même de nommer les invités ; et grâce à leur mutisme tout cela sera comme si cela n'était pas.

Respect à la vie privée ! X. FEYNET.

CHRONIQUE.

Après l'éloquence de M. Perras et celle de M. Pinard, celle de M. Sauzet.

Nous respectons la personne de l'ancien président de la Chambre des députés. S'il n'a pas toujours défendu ses convictions avec héroïsme, du moins ne les a-t-il jamais reniées, et ce n'est pas peu de chose. Il eût pu être tout ce qu'il eût voulu sous le régime actuel, et il a préféré ne rien être ; il est resté fidèle à ses sentiments monarchiques et religieux ; de tout cela nous l'honorons fort, et cette fidélité est chose trop rare pour que nous ne lui passions même une certaine coquetterie à s'en parer.

Ce n'est donc point du tout contre la personne privée ou politique de M. Sauzet que sont dirigées les petites critiques qu'on va lire, mais seulement contre le faux goût de certaines harangues dites académiques, véritable fléau de notre littérature.

Ce faux goût n'est point, du reste, sans quelque rapport avec la politique.

S'il y a encore un style noble en France, c'est qu'il y a encore parmi nous des personnes nobles, des choses nobles, des privilèges, des uniformes et tout le bagage de la monarchie.

Toutes les conventions se tiennent ; la métaphore est proche parente de l'étiquette et les périphrases sont leurs sœurs dévouées.

Il n'y a pas de style noble dans une démocratie véritable. Il n'y en a pas en Amérique, en Suisse ni même en Angleterre.

Je comprends un style grave, un style élevé, un style digne ; les choses sérieuses ne se doivent pas dire du même ton que les babioles, mais je veux qu'il soit toujours simple et clair.

La poésie elle-même n'est pas affranchie de cette règle. Le langage imagé n'est pas exclusif, au contraire, de la vérité et de la logique.

La poésie est tout simplement de la logique en images.

Mais voilà un bien long préambule à un petit charivari familier... et point méchant, c'est entendu.

M. Sauzet, donc, a prononcé dernièrement à l'Académie de Lyon une allocution sur les traits distinctifs du caractère lyonnais.

Voici une des phrases d'ouverture, page 2 :

« Toutefois, le souvenir des fondateurs ne saurait rester absent d'une journée qui est leur ouvrage. Aussi l'Académie n'a-t-elle point entendu se borner à un rapport sur le concours ; elle a confié le soin de vous rendre compte des titres des concurrents et de sa propre décision à son honorable secrétaire-général, qui saura s'acquitter de cette mission comme de toutes celles qui lui sont dévolues. Et en même temps elle a bien voulu charger celui qui fait honneur à l'amitié de J.-J. Ampère et de ses dignes héritiers de vous entretenir de la fondation en elle-même et de son rapport avec la physionomie intellectuelle de notre cité, intimement liée elle-même aux principaux traits du caractère lyonnais. »

Seize de, des ou du en dix lignes !

Ceci est affaire grammaticale ; mais voici où commence la noblesse et aussi le galimatias, p. 2 :

« En tenant ce langage, je ne crains pas qu'on m'accuse d'emprunter un plaisant encensoir aux fletés de l'esprit de corps ou aux illusions de l'amitié. »

Des fletés ne peuvent pas avoir d'encensoir, ce sont les humilités qui en ont.

Les illusions pas davantage ; elles ne peuvent avoir que des erreurs ; s'aveugler n'est pas encenser.

Page 5 :

« Toutes les vertus grandissent par l'épreuve, mais elle est surtout la pierre de touche de l'amitié, qui sera toujours la plus céleste des consolations d'ici-bas. »

On est céleste ou on ne l'est pas. Il peut y avoir des degrés dans une qualité ; il ne peut en exister dans une origine.

Page 8 :

« Toutefois, il faut reconnaître que rien n'est plus conforme aux mœurs de notre temps, rien n'est plus capable de compléter le bienfait de l'instruction primaire, si libéralement assurée à tous dans notre cité, qu'une institution ouvrant à d'heureux essais déjà justifiés l'accès de l'avenir, substituant entre les diverses classes le mutuel concours aux défiances réciproques et rétablissant ainsi, par un patronage éclairé et incessant, l'équilibre entre la fortune d'aujourd'hui qui donne et le mérite qui reçoit pour conquérir la fortune de demain. »

Comprenez-vous ?

Non, à première vue, n'est-ce pas ?

Eh bien ! relisez et vous ne comprendrez pas davantage.

Page 11 :

« Ce n'est pas que Lyon se soit immobilisé dans les langes de son berceau ; il a grandi avec les siècles, il s'est mêlé avec les nations, il a voulu s'assimiler toutes les empreintes nouvelles que la marche de l'esprit humain grave sur le front des peuples comme sur celui des hommes. »

Passons sur les incorrections ; mais que dites-vous de cet esprit humain qui marche... Où marche-t-il ? sur le front des peuples et sur celui des hommes apparemment, puisqu'il y grave des empreintes que Lyon veut s'assimiler ; ce qui me paraît d'une exécution difficile.

Page 12 :

« Sous l'unité impériale du monde romain les nations s'étaient courbées sans se confondre, et les différences primitives, dominées à la surface par le génie du maître, n'avaient pu être entièrement étouffées ; elles repaurent à la dissolution de l'Empire. »

« De nouvelles vicissitudes sont venues les transformer, et chacune a laissé dans les divers pays des vestiges de son passage. »

Quel rapport y a-t-il entre l'action de se courber et l'action de se confondre ?

Comment des différences peuvent-elles avoir une surface, être étouffées, se transformer, marcher ?

Page 12 :

« En dépit de l'unification germanique, Berlin est toujours le centre des méditations rêveuses et des aspirations ambitieuses de l'Allemagne du Nord. »

Raison de plus, à ce qu'il me semble.

« Vienne, la capitale des impôts ; sois-veniens comme des gracieux épanouissements de l'Allemagne méridionale. »

La capitale des épanouissements ! On demande où sont les sous-préfectures ?

« L'unité italienne n'a pu détruire les caractères ni les rivalités de ses grandes cités, toutes faites pour régner encore ; elle n'a pu absorber ni Rome la Sainte, ni Gènes la Superbe, ni Venise l'Orientale, et les ardeurs du volcan napolitain ne se sont pas éteintes sous les glaces alpestres du Piémont. »

Les montagnes transportées pour faire entendre tout simplement que le caractère napolitain s'est conservé intact sous la domination piémontaise !

Page 19 :

« Ces marchands (les Lyonnais) ont su prendre l'épée pour la défense de leurs franchises et de leur patrie, et ces mystiques eurent toujours la main tendue au malheur en même temps que les yeux élevés vers le ciel. »

Généralement, le regard suit la main pour la guider. Regarder à gauche et tendre la main à droite n'est pas un bon moyen de savoir ce qu'on fait.

« Le travail ! mais c'est Lyon même : les uns l'appellent une fourmilière industrielle, d'autres l'ont nommé une ruche intelligente. En tous cas, Lyon est toujours et partout la cité du travail. C'est le travail sous toutes les formes, les plus gracieuses comme les plus sévères, sous les plis du velours comme sous le marteau du forgeron, avec les accents de la chaire ou de la barre, comme avec le crayon du poète et le pinceau de l'artiste ; c'est le travail des sueurs du jour, souvent des veilles de la nuit. »

Ces plis qui sont une forme et ce marteau aussi, et qui sont les formes du travail, bien que le ve-lours en soit un résultat et le marteau un instru-ment! Ce travail qui non-seulement a des formes, mais des accents; et un crayon, celui du poète, qui généralement se sert d'une plume; et le pinceau de l'artiste! Et ces sueurs qui travaillent! Et ces veilles qui travaillent aussi, mais qui ne suent pas, apparemment!

Après ça, il faut tirer l'échelle.

Encore un académicien, de Paris, celui-là. M. de Laprade: un vaincu aussi, découvrons-nous.

M. de Laprade, dans une pièce de vers publiée par le *Salut Public*, et dont le sentiment est louable d'ailleurs, écrit ceci, parlant de ses enfants:

Qu'ils évitent ainsi toutes les servitudes:
Un joug nouveau se forge et s'étend de partout;
Après les rois, voici les viles multitudes...
Humbles devant Dieu seul, qu'ils se tiennent debout.

On n'écrit pas plus aujourd'hui: les viles mul-titudes, qu'on n'écrit: la sainte canaille. Cela est démodé, et d'ailleurs aussi injuste qu'injurieux. Que dirait M. de Laprade si un ouvrier s'avi-sait d'écrire: la vile noblesse ou la vile bourgeoisie? Il en aurait peut-être autant de droit.

La multitude n'est point vile, elle peut être ignorante, mais ce n'est point sa faute. Il faut l'en plaindre, non l'en mépriser.

Du reste, je pardonne à M. de Laprade en faveur de ce qu'il dit des rois, qu'il met évidemment sur la même ligne que les multitudes.

Une circulaire de M. le préfet du Rhône rap-pelle aux maires du département les prescrip-tions relatives à l'établissement des listes des élè-ves indigents, que la loi du 10 avril 1867 appelle à jouir du BIENFAIT de l'instruction gratuite.

Elèves indigents, élèves qui ne le sont pas. — N'entendez-vous pas d'ici le fils du paysan cossu, disant à son camarade de classe, un bambin dont le père vient de mourir, dont la mère reste seule aux prises avec la misère: « Tu es pauvre, toi; moi, je suis riche; ce que je paie, moi, on te le donne, à toi; ce n'est pas juste cela! » Et comme sous la fureur du maître s'accroît la morgue du petit riche; comme elle se fera timide, l'humili-té du petit pauvre!

On ne songe pas assez aux conséquences éloi-gnées ou prochaines de ces injurieuses distinc-tions.

Gratuite pour rous doit être l'instruction pri-maire.

C'est de l'argent qu'il vous faut? Les budgets de la guerre, de la police, de la maison, les traite-ments énormes, les cumuls éhontés, voilà de quoi en faire, de l'argent! qu'attendez-vous? allons, un bon mouvement! Sus aux abus! Retranchez, taillez, rognez. — Les petits ruisseaux font les grandes rivières; et vite, au pilon les parche-mins; — vos ducs et vos comtes nous font pitié ou nous font rire; à la fonte chamarrures et pail-lettes! L'ouvrier d'aujourd'hui, comme le manant du temps de Louis X, reconnaît tous les jours sa monnaie de billon sur le dos de vos serviteurs galonnés, et dam!... depuis le temps que cela dure, il commence à la trouver mauvaise.

E. LANTERNIER.

CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE

New-York, 8 octobre.

On connaît le résultat des élections dans l'Ohio, l'Indiana et la Pensylvanie, et l'on sait actuelle-ment de quel côté sont les sympathies du peuple. Je crois néanmoins que vos lecteurs ne liront pas sans intérêt quelques détails sur les manifesta-tions vraiment extraordinaires auxquelles la lutte électorale a donné lieu.

Parmi ces démonstrations, celle qui tient le premier rang c'est celle des « bleus » (*Boys in*

blues), à Philadelphie. Les bleus sont des jeunes gens qui ont respiré l'odeur de la poudre sur le champ des batailles nationales; ce sont des vété-rans de la guerre qui ont parcouru des centaines de milles pour se réunir dans la capitale de la Pensylvanie, devenue grâce à eux un véritable camp. Par là ils veulent témoigner qu'ils sont aussi dévoués en ce moment au chef qui les con-duisit à la victoire qu'au temps de la grande lutte. Il y avait entr'autres 25,000 hommes portant des blouses. La propreté de leur tenue, l'élégance et le sérieux de leur maintien annonçaient qu'on avait à faire à un élément des plus respectables. On y voyait aussi des hommes tels que Burnside, Curtin, Geary et la plus grande partie des gou-verneurs restés fidèles pendant la guerre de sé-cession et qui prêtèrent un si efficace appui à Lincoln. Sherman et Shéridan ont envoyé leurs sympathiques salutations à leurs amis en blouses. Il y eut procession pendant le jour. On n'avait jamais vu entrer sur la scène des masses aussi compactes, jamais marche aux flambeaux n'avait atteint de pareilles proportions. Quant à la « ville de la fraternité », les sympathies n'ont pas été douteuses.

Les mêmes déploiements de masses ont eu lieu dans l'Ohio et l'Indiana avec des résultats iden-tiques. De sorte que nous pouvons envisager l'a-venir avec confiance.

Pour donner une idée approximative à vos lec-teurs des proportions grandioses qu'atteint une lutte électorale aux États-Unis, nous ferons ob-server qu'une maison de commerce d'une ville a expédié à elle seule plus de 90,000 uniformes pour les « Boys in blues » dans les différents États du Nord. Nous dirons au surplus qu'à Phi-ladelphie seulement on compte au moins 100,000 hommes portant l'uniforme dont nous parlons. Quant au nombre total des associés, nous n'exa-gérons pas en le portant à un demi-million d'hom-mes. C'est donc une armée de 500,000 hommes cam-pée pour tout le temps des élections devant le parti démocratique. N'allez pas croire que ce soit de la parade, c'est beaucoup plus sérieux ici. Si les ennemis de la loi et de l'union venaient à jeter le gant de défi, on aurait là une armée toute prête à marcher. Or, les hommes qui la compo-sent, cette armée, ont prouvé qu'ils ont quelque valeur.

Sous le rapport du nombre, la démonstration démocratique à New-York a été plus grandiose encore. A ce point de vue, nulle autre ville du monde ne peut égaler New-York. Toutefois, les éléments de cette démonstration étaient peut-être moins bien triés et, partant, moins imposants. Le cortège n'a donc pas produit toute l'impres-sion qu'on pouvait en attendre. Ausurplus, circons-tances fortuites ou non, les chefs les plus influents du parti étaient absents, bien que leur présence fût d'une importance capitale. De retour, après quatre ans, d'un voyage en Europe, le général Mac-Clellan avait été invité à présider la réunion. S'il y avait consenti, c'aurait été d'un grand effet. Mais bien loin de là, il s'excusa par une lettre dans laquelle il déclare qu'il est bien fermement résolu à ne plus s'occuper de politique, qu'il yasserait volontiers comme simple particulier, mais qu'une longue absence le forçait de s'abstenir pour se rendre dans sa famille. « Mes sympathies pour le parti démocratique sont toujours les mêmes, ajoute-t-il, mais Grant est un bien grand homme qui saura relever et fortifier le prestige en même temps que le crédit de la nation, résultat qu'on ne saurait trop avoir à cœur. »

Parmi les personnages influents qui se sont rangés du côté de Grant, figure le général Scho-field, ministre de la guerre. Son adhésion ressort d'une lettre adressée par lui au futur président et dont nous donnons ci-après quelques passages:

« J'ai toujours cru, y est-il dit, que l'union ne peut être rétablie que par les hommes qui ont vaincu les rebelles; aussi, d'un autre côté, j'ai craint sérieusement et à plusieurs reprises que l'application des théories radicales et par trop rigoureuses ne compromît la stabilité du gouver-

nement. Les grandes réformes ne s'opèrent pas en un jour. La sagesse et la modération du Con-grès donneront enfin l'unité et la paix au pays. Votre élection, ajoute-t-il, fera cesser nos troubles politiques, comme votre élévation au grade de général en chef des armées du Nord déterminera la chute de la rébellion. »

De son côté, Shéridan s'exprime en ces termes: « Une victoire politique est aussi indispensable cet automne qu'une victoire l'était en 1863, sur les bords de l'Appomatox. »

A tous ces témoignages de confiance vient s'ajouter celui du candidat démocrate du gouver-nement de Massachussets, M. John Quincy Adams. Voici ce qu'il dit au sujet de Grant:

« On prétend que Grant est mauvais général autant qu'il est stupide comme homme. Au sur-plus, il s'enivre continuellement, dites-vous. Je n'ai pas l'honneur de connaître Grant person-nellement, mais si l'on me dit que ce n'est pas un soldat, je réponds: Donelson! l'appellez-vous im-bécile? mon cœur vous répond: Vickburg. C'est un ivrogne? A cet égard, je suis de l'opinion du regretté Lincoln, lequel désirait que l'armée unioniste comptât beaucoup de généraux épris de cette pétillante et étincelante liqueur, mère des héros, la gloire! Messieurs, Grant a mis fin à la guerre qui désolait le pays, et cela suffit pour que mon estime et mon admiration lui soient acquises. »

Dans le Sud en général, dans le Texas et la Louisiane en particulier, la situation est toujours très-menaçante. Chaque jour peut produire de nouveaux malheurs dans ces États.

Dans le Texas on a emprisonné des officiers fédéraux. On était même sur le point d'en pendre un qui était occupé à réprimer une émeute, lors-qu'un détachement de cavalerie est arrivé à point pour le sauver. Le général Howard a jugé à pro-priété de rappeler aux populations que le bureau des affranchis résiste toujours et que les employés de ce bureau sont légalement sous le coup de la jus-tice militaire.

La position de l'ambassadeur espagnol à Was-hington n'est pas à envier, tant s'en faut. Si nous n'avions pas le Sud dans un état aussi critique, les flibustiers organiseraient certainement une ex-cursion à l'adresse de Cuba, mais il ne peut heu-reusement pas en être question pour le moment.

INGELS.

FAITS DIVERS

Le Conseil fédéral suisse vient d'adresser à tous les cantons une circulaire relative aux ré-centes inondations, dans laquelle on lit ce pas-sage:

« Il n'existe aucun doute que nous nous trou-vons en présence d'un malheur tel que notre histoire n'en a peut-être point enregistré de pa-reil depuis des siècles. »

Tous les détails qui parviennent sont navrants. Trois cantons, Tessin, Grisons et Saint-Gall sont ravagés; deux autres, Uri et Valais, ont beaucoup souffert, les morts sont nombreux; un petit village seul, Loderiv, en compte cinquante. — Quant aux dommages matériels, ils sont im-menses, et dans beaucoup d'endroits irréparables pour plusieurs générations.

Nombre de localités sont sous l'eau; d'autres, plus maltraitées encore, sont enterrées dans les débris ou complètement détruites.

La Suisse entière s'est émue et se préoccupe de venir promptement en aide aux malheureux priv-és de domicile, de vêtements, d'aliments, de toutes ressources, en un mot, à l'entrée de l'hiver.

Les Suisses habitant Lyon ne sauraient demeu-rer passifs dans de telles circonstances. Aussi le consul suisse s'adresse-t-il avec confiance à ses compatriotes, persuadé que leur patriotisme leur inspirera un concours en rapport avec l'étendue de cet immense désastre.

Il adresse également son appel à toutes les per-sonnes bienfaisantes sans distinction de nationa-lité, le malheur auquel il s'agit de porter secours étant assez grand pour provoquer la charité de tous.

Les dons peuvent être remis en argent ou en nature au consulat suisse, à Lyon, 19, rue Impé-riale, ou au Cercle suisse, place Louis XVI, 7.

La Société d'enseignement professionnel annonce la réouverture de ses cours, dont le nombre est de trente-quatre tant pour hommes que pour dames.

Nous donnerons prochainement le détail de l'enseignement qui fait l'objet de chacun de ces cours, dont les résultats, généralement appréciés déjà, nous dispensent d'insister sur l'utilité et le succès de l'œuvre entreprise par la Société d'en-seignement professionnel.

On trouvera ci-dessous le programme d'un en-seignement libre du Droit dans notre ville.

Nous applaudissons de toutes nos forces à cette initiative, prise par un certain nombre d'avocats de notre barreau, dont le talent et l'honorabilité nous sont un sûr garant du succès de leur entre-prise.

Nous voudrions beaucoup voir se multiplier les tentatives de cette nature, qui présagent la pro-chaine renaissance des préoccupations intellec-tuelles dont notre génération s'est trop longtemps détournée.

Que les jeunes se mettent à l'œuvre! Que toutes les facultés oisives ou endormies se réveillent, se remettent en marche, se consacrent de nouveau aux virils labeurs qui font les hommes et les citoyens!

Le temps n'est pas éloigné peut-être où la lutte des idées aura besoin, elle aussi, de contingents exceptionnels.

Que les volontaires se tiennent prêts!

Pour les Faits divers: H. LACROIX.

Enseignement libre du droit.

COURS PRÉPARATOIRES

Aux examens des Facultés, fondés et professés par des avocats du barreau de Lyon.

PROGRAMME:

Première Année.

Introduction à l'Etude du Droit.
Cours de Droit civil français (explication du Code Napoléon, liv. I et II).
Cours de Droit romain (explication des *Institutes* de Justinien, liv. I et II).

Deuxième Année.

Cours de Droit civil français (explication du Code Napoléon, liv. III, des tit. I, II, III, IV et XX).
Cours de Procédure civile.
Cours de Droit pénal et d'Instruction criminelle.
Cours de droit romain (préparation au premier examen de troisième année).

Troisième Année.

Cours de Droit civil français (explication du Code Napoléon, liv. III, tit. V au tit. XIX inclusivement).
Cours de Droit administratif.
Cours de Droit commercial.
Cours de Droit romain (révision des matières du premier examen de licence) jusqu'au 15 janvier.

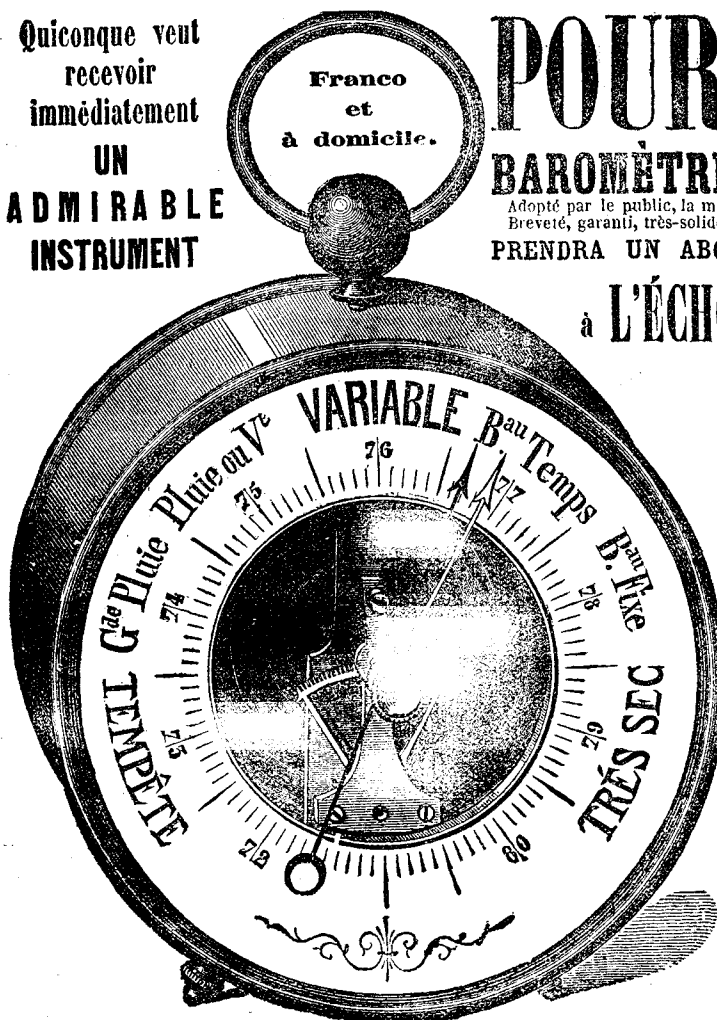
Ces Cours s'ouvriront simultanément pour les trois années, le 10 novembre prochain.

Pour les conditions d'admission à l'Enseigne-ment et les renseignements divers, s'adresser à l'administration du *Moniteur judiciaire*, rue Stella, 3, ou au secrétariat de la Société d'enseignement professionnel, rue des Marronniers, 7.

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 31.

Quiconque veut recevoir immédiatement UN ADMIRABLE INSTRUMENT



POUR RIEN

BAROMÈTRE portatif, le seul présentant sûrement les variations du temps; Adopté par le public, la marine et tous les voyageurs; Breveté, garanti, très-solide et très-élégant.

PRENDRA UN ABONNEMENT D'UN AN

a L'ÉCHO UNIVERSEL

Journal Politique, Littéraire, Agricole & Financier.

RÉDIGÉ par des écrivains honnêtes, libéraux, indépendants et connus dans la presse. — DONNANT TOUJOURS des informations très-précises. — REPRO-DUISANT la substance et les meilleurs articles des feuilles françaises et étrangères. — TRAITANT les questions agricoles et financières. — L'ÉCHO UNIVERSEL paraît tous les Jours, dans le format des plus grands jour-naux.

L'abonnement est seulement de SEIZE FRANCS par an. Qui-conque envoie cette somme, reçoit immédiatement, GRATIS et FRANCO, un superbe BAROMÈTRE anéroïde, portatif, tout en cuivre, entièrement conforme au modèle ci-contre, indiquant sûre-ment la pluie, le vent, la tem-pérature, le beau temps, et servant aussi à mesurer les hauteurs. — Cet instrument si utile coûte au moins 30 fr. dans le commerce.

Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois. — On s'abonne en adressant un mandat de poste ou des timbres-poste au Gérant du journal, 11, rue de Babylone, 11, Paris.

EN VENTE CHEZ DENIS, RUE IMPÉRIALE, 12

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

PAR EUGÈNE FLOTARD.

PRIX: 3 FR.

SOCIÉTÉ DES USINES A GAZ RÉUNIES

GAUTIER & C^{ie}

Administration: 7, rue Blondel, à Paris

Société en commandite au capital de DEUX MILLIONS

Constituée chez M^e LINDET, notaire à Paris, le 30 juillet 1860.

ÉMISSION de 4,000 OBLIGATIONS

(DEUXIÈME SÉRIE)

ÉMISES à 250 FR., REMBOURSABLES à 300 FR.

PLACEMENT AVEC GARANTIE HYPOTHÉCAIRE

Produisant 7 p. 0/0 par Année.

POUR RENSEIGNEMENTS, Prospectus et Souscrire: S'adresser à Lyon, chez M. COCHARD, Changeur, 6, rue Impériale.